



Politique de l'Image (Performance Cheer) 2019-2020

Politique adoptée le: 02/06/2020



GÉNÉRAL

Les juges se réservent le droit d'émettre des avertissements et/ou des pénalités lorsque l'apparence générale ne respecte pas les standards «appropriés» tels que décrits dans cette politique. L'apparence générale comprend notamment mais pas exclusivement, la chorégraphie, la musique et les costumes.

LIGNES DIRECTRICES SUR LA TENUE

Les athlètes dont l'uniforme ne couvre pas le ventre (de style "crop-top") doivent porter un t-shirt ou un autre vêtement approprié par-dessus leur uniforme/costume en tout temps excepté lorsqu'ils se trouvent dans la salle d'échauffement, qu'ils se déplacent en groupe directement vers ou depuis la salle d'échauffement ou vers la salle où a lieu la performance. Les athlètes masculins doivent toujours porter le haut de leur uniforme ou bien un t-shirt ou autre vêtement.

CHORÉGRAPHIE APPROPRIÉE

Toutes les composantes de la performance/routine y compris la chorégraphie et la sélection de la musique doivent être appropriées et adaptées visuellement et auditivement à un public familial. Par exemple, une chorégraphie non-appropriée peut inclure, mais ne se limite pas à, des mouvements tels que des déhanchements excessifs, des touchés inappropriés, des gestes et des mouvements de mains et de bras non-appropriés, donner des gifles ou le positionnement de certaines parties du corps contre une autre. La musique ou les mots inappropriés pour l'écoute familiale inclut, de façon non limitée, les mots vulgaires et/ou à connotation sexuelle, l'incitation à des comportements violents, la mention explicite de certaines parties du corps ou référant à l'usage de drogue. Le simple fait de supprimer les mots inappropriés d'une chanson ou de les remplacer par des effets sonores ou par d'autres mots peut tout de même être considéré comme étant inapproprié. La musique ou un mouvement qui laisse place au doute devrait être considéré comme inapproprié par l'entraîneur et supprimé de la chorégraphie afin de ne pas mettre l'équipe dans une situation délicate.

UNIFORME APPROPRIÉ

DIRECTIVES GÉNÉRALES CONCERNANT L'UNIFORME

L'ensemble du costume doit être approprié visuellement à un public familial, doit couvrir le corps de l'athlète de façon adéquate et être adapté pour éviter toutes défaillances vestimentaires. Il est de la responsabilité de l'équipe de s'assurer du respect des directives spécifiques. Les athlètes sont responsables et doivent être capable de juger si leur uniforme est approprié ou pas (bonne taille, bonne longueur, etc.). Des sous-vêtements appropriés doivent être portés et TOUS les vêtements doivent couvrir correctement l'athlète et ses sous-vêtements pendant la routine. Les costumes et / ou les maquillages suggestifs, offensants ou vulgaires sont jugés inappropriés.

DIRECTIVES GÉNÉRALES CONCERNANT LES SHORTS/JUPES DES UNIFORMES

Le port d'un collant est exigé lorsque l'uniforme est composé d'un slip, un pantamini ("hot pants") ou un short trop court.

DIRECTIVES GÉNÉRALES CONCERNANT LES HAUTS DES UNIFORMES

Le haut des costumes doit couvrir le ventre des athlètes sauf s'ils sont portés par des athlètes participant aux compétitions en catégorie Sénior, Open et Éducationnelle Post-Secondaire. Le haut des costumes doit tenir avec des bretelles ou prendre appui sur l'épaule ou autour du cou (les bustiers ne sont pas autorisés). Tous les costumes des athlètes masculins doivent inclure une chemise qui est attachée; cependant, elle peut être sans manches.